

FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS DES AMBULANCIERS POUR L'AIDE MÉDICALE URGENTE (URGENCE PRÉ-HOSPITALIÈRE)

- Public visé : Ambulanciers en exercice, diplômés ou formés avant le 31/12/2022. L'arrêté du 31 octobre 2022 rend obligatoire une formation complémentaire aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap :
Notre référent handicap étudiera avec vous les aménagements possibles

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un certificat de Capacité d'Ambulancier

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

- Un délai d'accès de 1 à 3 mois

DURÉE

- 21 heures

COÛT DE LA FORMATION

- 504 €

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques.
- Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence.
- Évaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster.
- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée

LIEU DE LA FORMATION

Institut de Formation
des Ambulanciers,
185 rue Henri Champion
72100 LE MANS

Nombre d'apprenants formés : **36**
Taux de réussite : **100%**

Taux de satisfaction : **90%**
* Données 2025

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Organisation, rigueur, disponibilité
- Réactivité et maîtrise du stress
- Capacités d'écoute, d'analyse et de communication
- Esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe

PROGRAMME / COMPÉTENCES VISÉES

MODULE 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE 3.5H

- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mises en œuvre des actes et leurs risques
- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier

MODULE 2 : APPLICATION DES ACTES PROFESSIONNELS 14H

- Mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'aide médicale urgente

MODULE 3 : RECUEIL ET TRAÇABILITÉ 3.5H

- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Pédagogie active, participative et inductive favorisant l'autonomie, la réflexion, le travail en groupe et les mises en situation.

LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

- Salles de travaux pratiques : appartement témoin /chambre d'hôpital / manutention
- Salle de cours
- Ambulance équipée
- Mannequins ergonomiques et connectés, système de simulation santé, tablette Nomadic

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Les intervenants sont des professionnels de santé :
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat

VALIDATION ET ÉVALUATION

- Attestation de suivi de formation de 21h